

1er modification simplifiée du PLU - Commune de Venerque
Tableau de synthèse consultation des Personnes Publiques Associées

Structure	Notification modification PLU, consultation jusqu'au 30/09/2017	Date de réponse PPA	Réponses
Sous Préfecture de Muret	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Conseil Régional	17/08/2017	24/08/2017	<u>Pas de réponse</u> <u>avis réputé</u> <u>favorable</u>
Conseil Départemental	17/08/2017	20/09/2017	<u>Favorable</u>
Chambre de Commerce et d'Industrie	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	17/08/2017	18/09/2017	<u>Favorable</u>
Chambre d'Agriculture	17/08/2017	27/09/2017	<u>Favorable</u>
Syndicat Mixte de SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine (SMEAT)	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Pays Sud Toulousain	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Communauté de Commune de Lèze Ariège	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Mairie du Vernet	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Mairie de Clermont le Fort	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Mairie d'Espanès	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Mairie d'Issus	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Mairie de Grépiac	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Communauté d'Agglomération SICOVAL	17/08/2017	28/08/2017	<u>Favorable</u>
Communauté d'Agglomération du Muretain	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Centre National de la propriété forestière (CRPF)	17/08/2017	06/09/2017	<u>Favorable</u>
DDT	17/08/2017	25/09/2017	<u>Favorable</u>
SDEHG	17/08/2017	28/08/2017	<u>Favorable</u>

Service Régional de l'Archéologie	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Agence Régionale de la Santé	17/08/2017	20/09/2017	Favorable
Agence Régionale de la Santé Midi Pyrénées	17/08/2017	20/09/2017	Favorable
Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement DREAL-SCEC	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (ABF)	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
SIVOM Saurune Ariège Garonne	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
SMEA 31 ou réseau 31	17/08/2017	04/09/2017	Favorable
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	17/08/2017	13/09/2017	Favorable
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
ERDF	17/08/2017		Pas de réponse avis réputé favorable
Maison de l'habitat - SIVU Lèze Ariège	17/08/2017	30/08/2017	Favorable
Transport et Infrastructures Gaz de France (TIGF)	17/08/2017	25/08/2017	Favorable
RNR Confluence Ariège	17/08/2017	13/10/2017	Favorable



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 21 août 2017

Accusé de réception



MONSIEUR MICHEL DUVIEL
MAIRE
MAIRIE DE VENERQUE
12 PLACE SAINT PIERRE
31810 VENERQUE

NOS REF : CD/AD/SGCT/A17-26331
OBJET : Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le courrier que vous avez adressé à la Région en date du 17 août 2017.

Votre demande a été confiée à la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne qui ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Carole DELGA

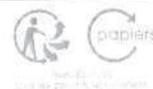


Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 Janvier 1978, nous vous précisons que toutes les informations communiquées dans le cadre d'une demande de subvention, font l'objet d'un traitement informatisé, aux seules fins de l'instruction du dossier. Vous pourrez exercer le droit d'accès et de rectification des données.

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse
22, bd du Maréchal Juin - 31406 Toulouse cedex 9 France
33 (0)5 61 33 50 50

Montpellier
201, av. de la Pompi gnane - 34064 Montpellier cedex 2 France
33 (0)4 67 22 80 00



laregion.fr



DIRECTION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ
DU TERRITOIRE

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Fax : 05 34 33 43 90
Réf. à rappeler :
DDET / CT / /



Toulouse le 6 septembre 2017

Monsieur Michel DUVIEL
Maire de VENERQUE
Mairie de Venerque
31810 VENERQUE

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 17 août 2017, par lequel vous me transmettez le projet de 1^e modification simplifiée du PLU de votre commune.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier n'appelle de ma part aucune observation particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Georges MÉRIC
Président du Conseil départemental

COPIE :
- Mme Annie VIEU et M. Sébastien LERY
Conseillers Départementaux du canton de PORTET



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne



**Monsieur le Maire
Mairie de Venerque
31810 VENERQUE**



**Direction des Affaires Economiques
tél. : 05.61.10.47.15**

Toulouse le 11 septembre 2017

Vos réf. : AP/AB/17.08.291
Nos réf. : GC/VA/SDE/NS0917 69

Objet : Notification de la modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du courrier relatif à notification de la modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune et nous vous en remercions.

Après consultation du dossier que vous nous avez transmis, nous avons le plaisir de vous informer que notre établissement n'a pas de remarque particulière à formuler.

Nous vous transmettons un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Président,

V. AGUILERA



MONSIEUR MICHEL DUVIEL
MAIRIE DE VENERQUE

31810 VENERQUE

Réf : YP.JB.SD.2017_238
Pôle Territoire
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES
Tél : **05 61 10 42 69**

Toulouse, le 27 septembre 2017

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 Plan Local d'Urbanisme

Siège social

61 allée de Brienne
31069 Toulouse cedex 7
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Antennes

Maison des Vins
140 allée du château
31620 Fronton
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Éaunes
31605 Muret cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

Espace Pégot
31800 St-Gaudens
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°1 de votre PLU, par courrier en date du 17 août 2017.

Vous trouverez ci-après nos observations et avis sur ce dossier.

La modification simplifiée a pour objet :

- La suppression du STECAL "Aj", suite aux remarques du contrôle de légalité,
- L'assouplissement de la référence faite au nuancier du SDAP dans les zones de moindres enjeux architecturaux,
- La mise à jour des annexes : intégration de la servitude liée à la Réserve Naturelle de la Confluence Garonne Ariège.

La suppression du STEACL "Aj" figurait dans les réserves que nous avons émises dans notre avis sur le projet de PLU arrêté en date du 10 décembre 2015. En conséquence nous sommes favorables à cette suppression.

Nous n'avons pas d'observation sur les autres points objet de la modification.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.



Yvon PARAYRE,
Président

• ATTENTION •
NOUVELLE ADRESSE

Chambre d'Agriculture
de Haute-Garonne
32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 TOULOUSE Cedex 3
à compter du
mois d'août

Belberaud, le

24 AOUT 2017



Direction Aménagement-Urbanisme-Habitat
Service : Urbanisme
Tél. : 05 62 24 29 00
Fax : 05 62 24 29 16

Mairie de VENERQUE

A l'attention de Mr le Maire

12, place St Pierre
31810 VENERQUE

N/Réf : URBA/LM/MHP/2017.154

V/Réf :

☎ 05.31.84.27.17

Ludovic.marre@sicoval.fr

Objet : Réponse à notification de la modification simplifiée n°1 de votre commune

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 17 août 2017 sollicitant notre avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune.

Nous vous informons que nous n'avons aucune remarque à formuler sur les évolutions du PLU.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Vice-président,
Président de la commission Aménagement de
l'Espace, PLH et Urbanisme Commercial

Alain SERIEYS





Centre Régional de la Propriété Forestière
OCCITANIE

Mairie de Vénéryque
A l'attention de Monsieur le Maire
31810 VENERQUE



Auzeville-Tolosane, le 4 septembre 2017

N/Réf. : 489/LA61/P/EM

Objet : Projet de PLU de Vénéryque

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu la notification de modification simplifiée n°1 de la commune de VENERQUE que vous nous avez fait parvenir.

Nous n'avons pas de remarque particulière quant aux modifications proposées et formulons en conséquence un **avis favorable**.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler le rôle du CRPF, organisme public chargé de développer, d'orienter et d'améliorer la gestion durable de la forêt privée. Vous trouverez plus de renseignements concernant nos missions et nos actions sur notre site : **www.crpf-midi-pyrenees.com**.

Nous nous tenons à votre disposition pour plus d'informations et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Directeur du CRPF

Pascal LEGRAND

Copie : Antenne CRPF 31 – A. COLAS

Siège
Maison de la Forêt - 7 chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél : +33 (0)5 61 75 42 00

Site de Montpellier
378 rue de la Galéra
34090 MONTPELLIER
Tél : +33 (0)4 67 41 68 10

e-mail : occitanie@cnpf.fr - Site internet : <http://www.cnpf.fr/>



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service territorial
Pôle territorial centre
Unité portage des politiques – Pays Sud Toulousain

Affaire suivie par : JC Larrieu
Téléphone : 05 36 47 80 47
Courriel : jean-claude.larrieu
@haute-garonne.gouv.fr

Carbonne, le 22 SEP. 2017

La chef du pôle territorial centre

à

Monsieur le Maire de Venerque

Vue le 26/9/17
LD URBA

Monsieur le Maire



Par courrier en date du 17 août 2017, vous m'avez transmis pour avis, conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme et avant la mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée numéro 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Venerque.

Le projet de modification concerne :

- la suppression du STECAL Aj, au lieu-dit la Tuilerie, suite aux remarques du contrôle de légalité,
- l'assouplissement, sur certains secteurs, de la référence faite au nuancier du service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) pour les façades, toitures et menuiseries,
- la mise à jour des annexes afin d'y intégrer la servitude d'utilité publique liée à la réserve naturelle régionale de la confluence Garonne-Ariège.

Ce projet ne suscite pas d'observation de ma part. À noter seulement une erreur de frappe au point 2.1 (page 4), dans le paragraphe relatif aux toitures : le sous secteur créé à la Trinité a été dénommé UBI et non UBa comme indiqué. // A // Vou

J'émetts donc un avis favorable à la première modification simplifiée du PLU de Venerque .

Je vous rappelle que l'intégralité des règlements écrit et graphique ainsi que les annexes, actualisés suite à la présente procédure, devront être joints au dossier lors de la transmission au contrôle de légalité pour diffusion au service instructeur. //

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Michel DUVIEL
Maire de Venerque
12, place Saint-Pierre
31810 VENERQUE

La Chef du Pôle Territorial Centre



Sandrine COYNES

Copie : DDT/MAJC



SYNDICAT
DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE DE
HAUTE GARONNE



Affaire suivie par :
M. Mario BRIZIO, Ingénieur
☎ 05.34.31.15.07
mario.brizio@sdehg.fr

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
31810 VENERQUE

Objet : Modification simplifiée N°1 du PLU

Toulouse, le 24 AOUT 2017

Monsieur le Maire,

Suite à consultation du 17 août 2017 sur la modification simplifiée N°1 du PLU de votre commune, je vous informe que mes services n'ont aucune observation à faire sur son contenu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président,


Pierre IZARD

Direction émettrice : Délégation Départementale de la Haute-Garonne
Prévention et gestion des alertes sanitaires
Affaire suivie par : Christophe de Rathsamhausen - Technicien sanitaire
Courriel : ars-oc-dd31-pgas@ars.sante.fr
Téléphone : 05 61 89 77 00
Réf. Interne : CR/CD/17-628
Date : 13/09/2017

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
31810 VENERQUE

**Objet : Commune de VENERQUE – Modification simplifiée PLU
Votre courrier du 17/08/2017**



Monsieur le Maire,

Par courrier visé en objet, vous m'informez de la modification simplifiée du PLU de Venerque relative à la suppression du STECAL « Aj », à l'assouplissement du nuancier lié aux enjeux architecturaux et à la servitude liée à la réserve naturelle régionale de la confluence Garonne Ariège.

Je vous indique que cette modification n'appelle aucune observation de ma part.

De plus, je relève que vous me transmettez le dossier de consultation par courrier recommandé à l'ARS Toulouse et à l'ARS antenne de St-Gaudens. Les deux dossiers identiques concernent le même service. Il n'est donc pas nécessaire de l'adresser en double. Je vous demande de privilégier l'envoi à l'ARS Toulouse – en pli recommandé ou non.

Mon service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Directrice Générale, par délégation,
Le Délégué Départemental


Laurent POQUET



Labège, le 31 AOUT 2017

Monsieur Michel DUVIEL
Maire
Hôtel de Ville
12 PLACE SAINT PIERRE
31810 VENERQUE

Dossier suivi par :
Nicolas ROUDET
Tél : 05.61.17.30.02
nicolas.roudet@reseau31.fr
Réf. à rappeler : 2017/NR/SP/1171

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de votre consultation concernant la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Venerque, en notre qualité de Partenaires Publics Associés, je vous informe que le SMEA31 n'a aucune remarque particulière à vous communiquer concernant les trois points de modification apportés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-GARONNE**

MURET, le 5 septembre 2017

GROUPEMENT-CENTRE
23 RUE MARCLAN
31600 MURET

Service Prévision

Affaire suivie par : Commandante WESEMANN JEANNE

Tel : 0562116800

Fax : 0562116803

VENERQUE (Mairie de)
HOTEL DE VILLE
31810 VENERQUE

Référence : JW / D-2017-007111



OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME – Avis du SDIS

COMMUNE : VENERQUE (31810)

V/Ref. : Courrier de M. le Maire en date du 17/08/2017, relatif à la modification simplifiée n°1 du PLU de VENERQUE.
Reçu le 24/08/2017

Par transmission citée en référence, Monsieur le Maire demande l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours concernant **la modification simplifiée** du PLU de la Commune de VENERQUE.

Après lecture du dossier, il apparaît que les points sur lesquels portent les modifications simplifiées ne concernent par les domaines du SDIS (accessibilité et défense extérieure contre l'incendie).

En effet, la participation du SDIS dans l'élaboration ou la révision du PLU est orientée suivant deux axes:

1. Accessibilité des bâtiments aux engins de secours :

Les accès aux engins de lutte contre l'incendie devront être réalisés conformément aux règlements inhérents aux bâtiments à défendre et répondre aux caractéristiques des « voies engins ». De plus, en raison de leur hauteur, certains bâtiments devront permettre la mise en station des échelles aériennes, ces zones sont dénommées « voies échelles ».

2. Défense en eau contre l'incendie :

Les points d'eau (poteaux d'incendie) permettant d'assurer la défense extérieure contre l'incendie des bâtiments devront être aux normes françaises en vigueur (NFS 61-213 et NFS 62-200).

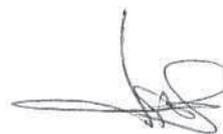
Leurs nombres, débits et implantations seront déterminés ultérieurement en fonction du risque à défendre en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du 24 février 2017.

Par la présente, je vous rappelle que cette nouvelle réglementation applicable depuis le 24 février 2017 est également liée aux nouveaux textes suivants :

- Décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.
- Arrêté INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel National de la DECI.
- Arrêté Préfectoral du 24 février 2017 approuvant le règlement départemental de DECI.

En conséquence, les nouvelles dispositions réglementaires devront être intégrées dès le début de chaque projet. Elles seront appliquées dans le cadre des procédures de permis de construire.

Le chef du GROUPEMENT-CENTRE



Lieutenant-colonel Stéphane LEGAY

Copie : centre de secours de AUTERIVE



Maison de l'habitat

SIVU
Lèze Ariège

Service Intercommunal
14 Rue Camille Pelletan 05 61 50 05 93

Service Intercommunal



Auterive, le lundi 28 août 2017

Mairie de Venerque
A l'attention de Monsieur le Maire
12, place Saint-Pierre
31 810 VENERQUE

*Affaire suivie par : Yoann Gallice
Chargé de Mission – 05.61.50.05.93*

Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Venerque

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier concernant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Venerque.

Après lecture attentive de la note de présentation fournie, je vous informe n'avoir aucune observation à émettre concernant cette modification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du SIVU Lèze Ariège,
Jean Louis REMY

Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège

Communes adhérentes : Auragne - Auterive - Beaumont sur Lèze - Caujac - Cintegabelle - Esperce -
Grazac - Grépiac - Labruyère Dorsa - Lagardelle sur Lèze - Lagrâce Dieu - Le Vernet - Marliac -
Mauressac - Miremont - Puydaniel - Venerque

14, rue Camille Pelletan 31190 AUTERIVE

❖ Tel / 05 61 50 05 93 ❖ fax / 05 61 50 96 79 ❖ courriel : mdhlezeariège@wanadoo.fr

**Direction Opérations
Région de TOULOUSE**

**16 bis rue Alfred Sauvy
31270 CUGNAUX
Tél : 05 61 16 26 10
Fax : 05 61 78 51 12**

TOULOUSE, le 22/08/2017

Mairie de Venerque

12 place Saint Pierre
31810 VENERQUE

A l'attention de Monsieur le Maire

DOP/ETR/RTO-T2017 / 544 - GV
Affaire suivie par : Gilles VALETTE

V/Ref - Consultation du 17/08/2017

Objet - Plan Local d'Urbanisme
Notification de la modification simplifiée n°1.
Commune de VENERQUE - 31



Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre courrier du 17 août 2017, concernant la notification de la modification simplifiée n°1.

En réponse, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Chef de Région

Ph. MEGEMONT

Copie TIGF - Secteur de TOULOUSE



Toulouse, le 13 octobre 2017

Nadia ESTANG, maire-adjoint
Mairie de Venerque
31810 VENERQUE

Contact : Mathieu Orth / 06 37 09 88 28

Objet : Notification de la modification simplifiée n°1 de la commune de Venerque

Copie à : M. BEZIAT

Madame Nadia ESTANG,

En courrier du 17 août 2017, vous avez consulté notre association, en qualité de gestionnaire de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège et de Partenaires Publics Associés, au sujet de la première modification simplifiée du PLU de votre commune. Nous vous en remercions vivement.

A la lecture du projet de modification, celui-ci prend bien en compte les enjeux de la Réserve naturelle, ainsi que plus largement les enjeux environnementaux de votre commune.

En conclusion, nous émettons un avis favorable à cette modification.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément et je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Mathieu ORTH
Conservateur de la Réserve naturelle régionale
Confluence Garonne-Ariège